

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Techniques et Services en Matériels Agricoles

EN
APPRENTISSAGE
ou
SOUS STATUT
SCOLAIRE

BTS TSMA

Le Brevet de Technicien Supérieur TSMA se prépare en deux ans, après un Baccalauréat Professionnel « Maintenance des matériels » mais aussi à l'issue d'un Baccalauréat Sciences et Technologies Industrielles et du Développement Durable (STI2D) ou d'un Baccalauréat Scientifique. Les élèves de lycées agricoles issus d'un BAC STAV ou d'un Bac Pro Agro-Equipement peuvent y prétendre après consultation et conseils de l'établissement.

DOMAINES D'ACTIVITÉS

Le titulaire du BTS TSMA est capable d'identifier les besoins en matériel des exploitants agricoles, **de prendre en charge la maintenance de leur matériel** et de leur apporter des solutions afin d'améliorer leur rendement et de réduire leurs coûts de production.

La formation du BTS TSMA permet d'acquérir et de développer des compétences **techniques**, commerciales, managériales et juridiques ouvrant ainsi un panel large d'activités professionnelles.

SECTEURS D'EMBAUCHE

- Constructeurs, concessionnaires,
- Entreprises de travaux agricoles, C.U.M.A.
- Chambres d'agriculture,
- Formation,
- Toute entreprise concernée par les différents services associés au domaine de la machine agricole.

MÉTIERS

Technicien d'essai, mise au point / Démonstrateur / Responsable produit / Formateur / Technicien service marketing / Expert garantie, litiges / Technico-Commercial / Magasinier / Technicien d'atelier / Responsable atelier / Inspecteur technique / Conseiller technique.

FORMATION ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Ce BTS se prépare soit sous statut scolaire soit en apprentissage. La formation est renforcée en fin de première année par un stage de 6 à 10 semaines en entreprise, avec également des visites de salons professionnels (SIMA et SPACE).

En deuxième année, les étudiants doivent élaborer un projet technique en étroite collaboration avec une entreprise. En fin d'année, leur dossier sera évalué par un jury (professeurs et professionnels) lors de l'épreuve professionnelle de synthèse (E.P.S.).

POURSUITE D'ÉTUDES

Une **licence professionnelle** peut être envisagée.
Un Certificat de qualification professionnelle

